Image not found or type unknown

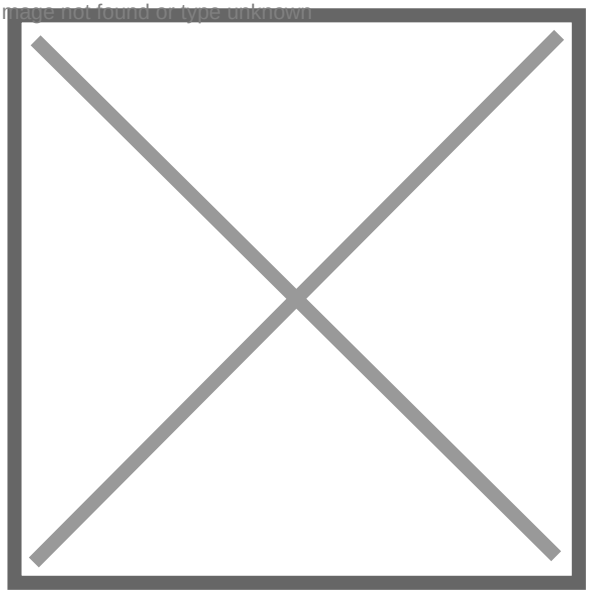

Litige avec une auto ecole

Par **bm69**, le **23/02/2011** à **18:14**

Bonjour,
Editer le messageMarquer le sujet comme résoluSupprimer le messageRapporter le messageRépondre en citant le messagelitige auto ecole
de bm69 » Mer 23 Fév, 2011 à 17:52:44

Bonjour.
j'ai un litige avec l'auto ecole de ma fille.
ma fille à passer son permis et l'as loupé en septembre2010.
hier elle rappelle l'auto école pour reprendre quelques heures; et cet après midi ,coup de fil de la secretaire comme quoi
il ne veut plus ma fille et qu'elle aille ailleurs!!!!!.de plus il m'affirme n'avoir plus son dossier,qu'il lui aurait donné le jour du permis, (ce qui est faux car c'est moi qui suis allé la rechercher, et elle n'avait rien) et qu'il faut que je me débrouille avec la préfecture du rhone.
1er as -t il le droit de renvoyer ma fille ????
2eme :est ce à moi de récupérer mon dossier et de passer multiples coups de fils????
Merci de vos réponses,rapide je l'esperebm69
Initié anti-arnaque

Messages: 43
Inscription: Mar 27 Oct, 2009 à 19:03:49
Message privé

Par **bm69**, le **27/02/2011** à **11:55**

bonjour.
l'auto école a changé de discours, il aurait soit disant mis mon dossier dans ma boite à lettre!!!! que je n'ai pas trouvé bien sur et que c'est à moi de me débrouiller.
je me suis renseigné et normalement ce n'était pas à l'auto école de détenir ce dossier.

Par **bm69**, le **09/03/2011** à **11:43**

pas de réponses?????.
Je rappelle qu'a cause de cette perte,il faut une demande de duplicata et attendre 2 moiS!!!!

Par **bm69**, le **01/06/2011** à **22:50**

bonjour.
alors pas de réponse?????

Par **bm69**, le **23/09/2011** à **22:48**

bonjour.
aujourd'hui 23 septembre,la nouvelle auto ecole de ma fille l'a rappellée pour lui dire que le dossier cerfa était revenu de la prefecture.
mais au derniere nouvelles elle lui annonce maintenant il faut repartir sur un forfait code à 250 euros et après obtention de celui ci conduite.
je rappelle que ma fille est obligée de repasser son code(qu'elle avait avant),car la précédente auto école à perdu le dossier après le 1er examen de conduite et que maintenant la date de validitée du code de 3 ans est dépassée.
1er:a t'elle le droit de nous réclamer 250 euros de forfait, comme la personne qui passe son code la premiere fois?
2eme est on obligé d'avoir son code pour commencer la conduite,??.
MERCI DE VOS R2PONSES

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés